



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

*Commission Départementale
d'Aménagement Commercial*

Direction départementale des Territoires
Service Territoires et Développement

AvisDecisionCNAC.odt

AVIS DU PREFET

DÉCISION DE LA COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (C.N.A.C.)

- **La C.N.A.C. a autorisé le projet de création d'un magasin de bricolage à l'enseigne « BRICOMARCHÉ » à Aiguillon par décision du 14 mai 2013.**
- Dès notification, cette décision sera affichée pendant un mois à la porte de la mairie d'Aiguillon conformément à l'article R. 752-25 du Code de commerce.

Agen, le **21 MAI 2013**

Pour le Préfet
L'adjoint au chef d'unité

Arnaud MASSUE